

1. Généralités/émission de la carte

En cas d'acceptation, la Cornèr Banque SA (ci-après «Banque») établit une carte Cornercard reload personnelle (ci-après «carte») et non transmissible au nom du requérant. Le Titulaire de cette carte principale ou encore le titulaire d'une carte de crédit émise par la Banque peut demander, sous sa responsabilité, une Cornercard reload supplémentaire (ci-après « carte supplémentaire » ou « carte ») pour son partenaire ou une personne de la famille faisant ménage commun avec lui (également « Titulaire » ci-après). La carte reste propriété de la Banque et est émise moyennant paiement d'une taxe annuelle fixée par la Banque. Le Titulaire de la carte (ci-après «Titulaire») **doit scrupuleusement conserver la carte et la protéger contre l'accès de tiers**. Le Titulaire reçoit, par courrier séparé, un code personnel et secret (ci-après «NIP»). Le Titulaire est tenu de communiquer à la Banque le plus rapidement possible et par écrit tous les changements relatifs aux informations qu'il a transmises à la Banque au moyen du formulaire de demande de carte, en particulier les éventuels changements de données personnelles ou d'adresse. Le Titulaire de la carte principale et le Titulaire de la carte supplémentaire **répondent solidairement** envers la Banque – c'est-à-dire chacun individuellement et pour le tout – du paiement de la taxe annuelle et de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte et de la carte supplémentaire et des présentes conditions générales.

2. Validité de la carte/Limite de dépenses/Recharge

La carte est valable jusqu'à la date imprimée sur celle-ci et automatiquement renouvelée si elle n'est pas révoquée par écrit au moins deux mois avant l'échéance. La Banque se réserve le droit de ne pas renouveler la carte, sans en indiquer le(s) motif(s). Le Titulaire s'engage à signer la carte à réception. En cas de renouvellement de la carte, le solde de l'ancienne carte est transféré sur la nouvelle carte, déduction faite de la taxe annuelle. La carte est libérée pour l'utilisation avec une limite de dépenses qui correspond à la somme versée par le Titulaire, déduction faite de la taxe annuelle. La limite de dépenses diminue progressivement avec l'utilisation de la carte et augmente sur la base des éventuels versements suivants. L'utilisation de la carte au-delà de la limite de dépenses est illécite; reste réservée l'obligation de rembourser immédiatement les dépassements de la limite de dépenses et ce pour le montant total.

3. Utilisation de la carte

Le Titulaire est autorisé à acquérir des marchandises et à bénéficier de services auprès des partenaires commerciaux affiliés, ainsi qu'à obtenir des avances en espèces dans le monde entier auprès des banques autorisées, pour autant que ceux-ci soient équipés du système d'acceptation électronique prévu pour les cartes Visa et MasterCard Electronic. Avec la carte et son NIP, le Titulaire peut obtenir des avances en espèces auprès des distributeurs automatiques de billets. Le Titulaire est tenu de **remplacer** dans les plus brefs délais, auprès de l'un des nombreux distributeurs automatiques suisses de billets munis de la marque Visa ou MasterCard, le **NIP octroyé** par la Banque **par un nouveau** NIP de son choix. Il s'engage à **n'inscrire ce NIP nulle part et à ne pas le dévoiler à des tiers**, même si ces derniers prétendent être des collaborateurs de la Banque (Cornercard compris).

Le Titulaire est responsable de toutes les conséquences quelles qu'elles soient résultant de la non-observation du devoir de protection du NIP, respectivement de la carte. Les partenaires commerciaux affiliés ainsi que les banques autorisées peuvent demander une pièce d'identité. Par la signature du document prévu à cet effet au moment de l'utilisation de la carte, ainsi que par l'emploi du NIP, le Titulaire reconnaît l'exactitude du montant. Le Titulaire reconnaît en outre le montant des transactions qu'il a effectuées avec la carte ou avec les données de sa carte, sans signature et sans utilisation du NIP (par ex. auprès des distributeurs automatiques d'essence ou sur Internet).

Le Titulaire autorise la Banque, de manière irrévocable, à payer ces sommes au partenaire commercial affilié ou à la banque autorisée. Il devient le débiteur de la Banque pour les sommes que celle-ci a versées. La

Banque se réserve le droit de ne pas honorer les documents qui ne correspondent pas aux présentes conditions générales.

La carte a uniquement fonction de moyen de paiement sans argent liquide. La Banque n'assume aucune responsabilité quant aux opérations conclues avec la carte. Le Titulaire reconnaît en particulier que la Banque n'est pas responsable si la carte n'était pas honorée pour une raison ou une autre – intégralement ou partiellement – par les partenaires commerciaux affiliés ou les banques autorisées. Il reconnaît en outre que la Banque n'est pas responsable de leurs prestations et renonce à toute objection envers elle concernant les documents eux-mêmes et/ou les opérations y relatives, même si la livraison ou la prestation de services ne sont pas fournies ou le sont avec retard. En cas de litige ou de réclamation de toute nature au sujet de marchandises ou de services, ainsi que pour exercer un droit quelconque en rapport avec ces affaires, le Titulaire doit s'adresser exclusivement aux partenaires commerciaux ou aux banques autorisées. La carte doit uniquement être utilisée pour des transactions légales.

4. Traitement des transactions/Vérification du solde

Toutes les acquisitions et autres transactions effectuées au moyen de la carte ou des données y relatives, de même que les versements, sont traités sur la base de la valeur à leur date de comptabilisation. Pour les dépenses ou recharges effectuées en devises différentes de celle choisie dans la demande de carte, le Titulaire accepte le change appliqué par la Banque. Le Titulaire peut à tout moment consulter le solde de sa carte en accédant gratuitement à onlineaccess, qui est à disposition sur le site web de la Banque. En alternative, le Titulaire peut demander son solde à la Help Line 24h de la Banque (moyennant autorisation) en utilisant le numéro de téléphone prévu à cet effet (les frais de conversation sont à la charge du Titulaire – actuellement CHF 1.90 la minute). Le solde comprend toutes les transactions qui ont été notifiées à la Banque jusqu'à la veille au soir. Les contestations éventuelles doivent être immédiatement communiquées à la Banque **par écrit** et dans tous les cas dans les **30 jours** suivant la date de comptabilisation. Les annonces faites après ce délai ne sont pas prises en considération.

5. Remboursement du solde

Le Titulaire qui n'a plus l'intention d'utiliser la carte peut, à titre exceptionnel, demander le remboursement du solde moyennant une déduction de CHF 20 pour les frais administratifs de la Banque.

6. Perte de la carte

En cas de perte ou de vol de la carte, le Titulaire doit immédiatement avertir la Banque par téléphone et confirmer par la suite cette communication par écrit. En cas de vol, il doit également porter plainte auprès de la police. Jusqu'au moment où la Banque reçoit cette communication du Titulaire, ce dernier est responsable de toutes les utilisations abusives de la carte. Il est déchargé de cette responsabilité s'il a totalement respecté les obligations de diligence qui lui incombent. La Banque facture CHF 20 de frais pour le remplacement de la carte, qui n'intervient généralement pas avant 7 jours à compter de la demande.

7. Blocage de la carte

La Banque se réserve à tout moment le droit de bloquer et/ou de retirer sans préavis la carte, sur la base de son jugement inattaquable, sans être tenue d'en indiquer les motifs. La Banque décline toute responsabilité pour les conséquences que pourrait subir le Titulaire à la suite du blocage et/ou du retrait de la carte. L'utilisation de la carte après son blocage est illécite et peut faire l'objet de poursuites judiciaires, étant entendu que les obligations qui en découlent pour le Titulaire restent inchangées. La banque se réserve le droit de communiquer aux partenaires commerciaux ou aux banques autorisées toutes les informations dont ils pourraient avoir besoin pour récupérer directement leur crédit auprès du Titulaire.

8. Clauses d'assentiment, de transmissibilité et de confirmation/ for juridique/ autres dispositions

Pour des raisons de contrôle de qualité et de sécurité, la Banque est autorisée à enregistrer les conversations téléphoniques entre elle et le Titulaire, à les stocker sur des supports de données et à les conserver durant une année. Le Titulaire certifie en outre l'exactitude des indications inscrites sur la demande de carte et autorise la Banque à recueillir auprès des administrations publiques (office des poursuites, contrôle des habitants, office des tutelles), de son employeur, de ses banques et du Centre d'informations de crédit (ZEK) toutes les informations (concernant l'adresse actuelle, la capacité de paiement, une éventuelle tutelle) nécessaires à l'étude de sa demande de carte. Le Titulaire accepte que, même en cas de transactions ayant lieu à l'intérieur de la Suisse, les données soient transmises à la Banque par le biais des réseaux internationaux de cartes de crédit.

La Banque peut offrir en cession, respectivement transférer, intégralement ou partiellement, à des tiers en Suisse ou à l'étranger les droits découlant pour elle du présent contrat (de l'utilisation de la carte, taxe annuelle, etc.). Elle a la faculté de rendre en tout temps accessibles auxdits tiers les informations et données en rapport avec le présent contrat. Dans le cas où lesdits tiers ne seraient pas soumis au secret bancaire suisse, la transmission des informations et données aura lieu seulement s'ils s'obligent à les maintenir secrètes et à faire la même obligation aux

éventuels partenaires commerciaux ultérieurs (les informations et données rendues accessibles aux tiers servent en principe exclusivement à la réalisation et au recouvrement de créances en suspens).


Le Titulaire a lu le contenu des présentes conditions générales, l'a compris et l'accepte sans réserves par sa signature apposée sur son formulaire de demande de carte. Une copie supplémentaire des présentes conditions générales lui est en outre adressée en même temps que la carte. **La signature et/ou l'utilisation de la carte constitue aussi une confirmation supplémentaire de l'acceptation des conditions générales.**


La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Les modifications sont communiquées au Titulaire par lettre circulaire ou toute autre voie appropriée. Les modifications sont considérées comme approuvées si le Titulaire ne soulève aucune objection dans les 30 jours à compter de la date de la communication.

Tous les rapports juridiques du Titulaire avec la Banque sont soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour le Titulaire domicilié à l'étranger, ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont à Lugano sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La Banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le Titulaire auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.

Version 05.2009

Signature

Lieu/date (*)Signature du demandeur de carte reload 

Lieu/date (*)Signature du représentant légal 

Important: Veuillez aussi signer les conditions générales (page 4)

Avez-vous pensé à tout?



- Avez-vous choisi la Cornercard reload que vous désirez?
 - Avez-vous entièrement rempli le formulaire A?
 - Souhaitez-vous une photo au dos de votre Cornercard reload?
- Veillez joindre une photo passeport actuelle et inscrivez-y votre nom au dos.
- Avez-vous joint une copie d'une pièce d'identité officielle (permis de conduire, passeport, carte d'identité, livret pour étranger)?
 - Mineurs: avez-vous joint une copie d'une pièce d'identité officielle du représentant légal?
 - Souhaitez-vous des prestations supplémentaires pour votre Cornercard reload? Veuillez cocher ce qui vous convient.
 - Avez-vous daté et signé la demande de la carte?

Important: signez la demande de carte et les conditions générales et envoyez avec toutes les annexes à: **Cornèr Banca SA, Cornercard, Via Canova 16, 6901 Lugano.**

Activation: votre carte sera active uniquement après la recharge au moyen d'un bulletin de versement que vous recevrez prochainement, ou d'un virement électronique sur Internet.